

CENTURY 21 CHAUMONT-LAUMIÈRE

A compter du 01 Septembre 2024

HONORAIRES DE VENTE



Prix de Vente	Mandat « Simple » Non exclusif Taux maximum	Mandat « Confiance » Exclusif Taux maximum
Jusqu'à 65 999 €	Forfait de 3900 € T.T.C	Forfait de 3900 € T.T.C
De 66 000 € à 119 999 €	10%	9%
De 120 000 € à 260 000 €	8,5%	7,5%
De 260 001 € à 400 000 €	7%	6%
De 400 001 € à 600 000 €	6%	5%
De 600 001 € à 999 999 €	5.5%	4,5%
Au-delà de 1 000 000 €	7%	6%

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction. La remise d'une facture est obligatoire. Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire dument signalée au mandat à la demande du vendeur et à titre exceptionnel.

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLÉ :

Bailleur :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	12€ T.T.C par m ²
HONORAIRES DE RÉALISATION D'ÉTAT DES LIEUX	3€ T.T.C par m ²
<u>RÉMUNÉRATION TOTALE À LA CHARGE DU BAILLEUR</u>	Un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12€ T.T.C par m ² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail et les 3€ TTC par m ² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux.

Locataire :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	12€ T.T.C par m ²
HONORAIRES DE RÉALISATION D'ÉTAT DES LIEUX	3€ T.T.C par m ²

HONORAIRES DE LOCATION DE PARKING/BOX : Forfait de 300€ T.T.C (À partager 50% locataire – 50% bailleur)

HONORAIRES d'Expertise avec dossier d'estimation : Forfait 250€ HT – 300€ TTC

HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX : LOCAUX COMMERCIAUX : 10% du loyer triennal hors charge